

Regale 7 décembre 2010

Michel MAYA
7, route des Pierres Blanches
71520 TRAMAYES
maya@cluny.ensam.fr

Madame la Présidente
Commission Particulière du Débat Public RCEA
Espace Tourneloup
42, rue Tourneloup
71000 MACON

Objet : Contribution personnelle au débat

Tramayes, le 3 décembre 2010

Madame la Présidente,

J'ai eu l'occasion de participer au débat public qui s'est tenu le 2 décembre à Cluny. Vous avez eu l'obligeance de bien vouloir m'accorder un temps de parole, mais comme j'ai compris que celui-ci était compté, je me suis contenté d'exposer ma proposition rapidement. Par la présente, je souhaite d'une part formaliser par écrit cette proposition, d'autre part développer les arguments militant en faveur de cette proposition.

Cette dernière est issue d'un constat que j'ai fait depuis plusieurs années. Je suis à mi parcours de mon troisième mandat de maire et dès que j'ai été désigné pour cette fonction, j'ai été amené à examiner l'avancement du dossier de la RCEA. Il faut bien avouer qu'en une quinzaine d'année, peu de choses concrètes ont été réalisées, sauf partiellement sur des tronçons de route. Nous étions toujours dans l'attente d'un projet complet mais ce dernier a beaucoup tardé à aboutir. Pendant ce temps, la route continuait de faire des victimes, démontrant ainsi sa dangerosité.

Nous sommes maintenant semble-t-il à un moment crucial. D'un côté un projet concret est couché sur le papier, mais d'un autre côté une opposition locale assez forte, du moins dans le département de Saône et Loire, a pris naissance. Si cette opposition arrive à ses fins, ce sera alors à nouveau du temps perdu et il faudra donc recommencer les études ce qui retardera d'autant la réalisation des travaux. Pourtant, si nous avons un point sur lequel tous les participants au débat sont d'accord, c'est pour indiquer l'urgence de ces travaux. Aussi, il me semble qu'il serait bien d'élaborer rapidement un plan de secours qui puisse tenir compte des arguments des uns et des autres et qui soit réaliste.

Tout d'abord, je pars du principe que techniquement, la proposition de tracé faite actuellement est le meilleur compromis entre des contraintes topologiques, topographiques, environnementales, financières qui régissent un tel projet. En cela je fais confiance au professionnalisme des auteurs du projet. D'ailleurs concrètement lors des débats, on peut constater que les points principaux d'achoppement concernent le problème de la gratuité d'utilisation et la réalité d'utilisation de voies parallèles en cas de péage. C'est à partir de ces considérations que je me suis dit qu'il devait y avoir un moyen qui permette de lever le verrou de la gratuité et après réflexions, je suis arrivé à formaliser la proposition suivante : « **il est instauré un péage mais celui-ci n'est effectif que pour les véhicules qui, sur le tronçon d'usage, dépassent les 90 km/h, voire 80 km/h pour les camions** ». Techniquement, avec les progrès de l'informatique, il est très simple de faire des calculs de vitesse moyenne sur un tronçon à partir du ticket d'entrée (qui contient en information le lieu et l'heure d'entrée sur l'autoroute) et du lieu et de l'heure de sortie. L'un des inconvénients majeurs est de multiplier les stations de péage avec l'incidence environnementale et financière que l'on peut craindre. Mais il me semble que cela peut être largement compensé par le fait que l'on supprime des travaux de renforcement de voies secondaires. On peut même imaginer que par reconnaissance automatique de véhicule, les barrières s'ouvrent. En Allemagne des solutions de reconnaissance de véhicules au fil des kilomètres existent (http://fr.wikipedia.org/wiki/Toll_Collect). Je vais maintenant développer des arguments en faveur de cette proposition, laissant à d'autres le soin de développer les arguments contre.

La proposition respecte l'égalité des citoyens : tous les usagers de la RCEA sont traités au même régime, qu'ils soient des riverains utilisant cette route régulièrement ou qu'ils soient des touristes en partance ou des routiers en transit. Libre à chacun d'eux de réguler sa vitesse en fonction de son temps disponible, mais aussi en fonction de ses moyens. Le temps est de l'argent dit-on. Avec cette proposition ce dicton prendra toute sa valeur.

La proposition évite des dépenses supplémentaires sur un réseau secondaire : chacun pouvant user du réseau principal à sa guise, il est inutile de chercher à développer des voies parallèles ou à inciter les automobilistes à shunter les péages. Le temps perdu à circuler sur la RCEA à 90 km/h au lieu de 130 km/h est certainement inférieur au temps perdu à utiliser les voies secondaires (cela reste à démontrer). Donc l'utilisateur n'a aucun prétexte de ne pas utiliser la RCEA.

La proposition entre entièrement dans le Grenelle de l'environnement : indépendamment d'une taxe carbone qui concernerait tous les automobilistes, la taxe d'usage sur la RCEA ferait payer ceux qui, pour un trajet donné, polluent le plus. C'est le principe du pollueur payeur. On peut même envisager d'appliquer des tranches tarifaires en fonction du dépassement de vitesse vis-à-vis des 90 km/h ou 80 km/h. La différenciation de traitement entre les voitures légères et les poids lourds va aussi dans le sens de faire plus payer ceux qui polluent le plus. Plus on est lourd, plus on pollue, plus on va vite, plus on pollue et plus on paie.

La proposition sensibilise l'utilisateur sur les problèmes d'environnement : l'annonce claire d'un tarif fonction de la production de CO² sur un trajet montre à chacun qu'il faut tout faire pour réduire l'émission de gaz à effet de serre. Nombreuses sont les personnes qui n'ont même pas conscience qu'en roulant plus vite on dépense plus. Qui sait que les forces de frottement sont proportionnelles au carré de la vitesse et que l'énergie dépensée pour vaincre ces forces de frottement est perdue ? Un peu de pédagogie autour d'une route à paiement différencié en fonction de la vitesse va peut-être inciter des automobilistes à réduire leur vitesse sur d'autres routes.

La proposition peut être testée par l'Etat et les sociétés autoroutières sur un tronçon d'autoroute limité : le projet RCEA concerne un parcours kilométrique très faible au regard de l'ensemble des autoroutes françaises. Le projet de paiement par dépassement de vitesse est peut-être novateur. Il ne peut être appliqué directement sur de grandes autoroutes pour lesquelles le régime de facturation est établi depuis longtemps. En instaurant ce mode de paiement sur une nouvelle route avec un kilométrage faible, les effets en cas d'insuccès seraient limités.

La proposition peut valoriser les départements de l'Allier et de la Saône et Loire : dans l'hypothèse où les résultats d'une telle expérimentation seraient positifs, on peut alors envisager une extension de ce mode de facturation sur le réseau autoroutier français, voire international. Quelle fierté alors de pouvoir dire : on était les premiers ?

La proposition limite les excès de vitesse au-delà de 130 km/h : dès lors que l'automobiliste a pris pleinement conscience qu'il est facile de relever sa vitesse moyenne sur un trajet donné, il sera beaucoup moins tenté de dépasser les limitations de vitesse.

Je me doute bien que pour pouvoir être effective, cette proposition doit être analysée beaucoup plus finement tant sur l'aspect technique, que sur l'aspect financier ou encore sur l'aspect juridique. Toutefois, de mon côté, j'avoue trouver beaucoup d'atouts à cette démarche et je souhaite simplement qu'elle soit étudiée sans a priori avant d'être éventuellement rejetée. Mon souhait est aussi bien entendu de faire en sorte que les contraintes environnementales soient encore mieux prises en compte dans la problématique des transports. On sait que ces derniers, garants de notre économie et développement, sont aussi de grands pourvoyeurs de gaz à effet de serre et de grands consommateurs d'énergie fossiles. Toutes les mesures prises pour réduire les émissions des uns et la consommation des autres sont indispensables. A nous de montrer le bon exemple pour les générations à venir en faisant preuve d'imagination.

Restant à votre disposition pour tout complément, je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Michel MAYA, Maire de Tramayes